

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/12/2019

<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Nombre de membres</th> </tr> <tr> <th>Afférents</th> <th>Présents</th> <th>Qui ont pris part au vote</th> </tr> <tr> <td>11</td> <td>7</td> <td>7</td> </tr> </table>			Nombre de membres			Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	11	7	7	<p>L'an 2019, le 6 Décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2019.</p> <p>Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain</p> <p>Absent(s) : Mme BRACHET Marie-France, MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert</p> <p>A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel</p>					
Nombre de membres																	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote															
11	7	7															
<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Vote</th> </tr> <tr> <td colspan="3">A l'unanimité</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Pour : 7</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Contre : 0</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Abstention : 0</td> </tr> </table>			Vote			A l'unanimité			Pour : 7			Contre : 0			Abstention : 0		
Vote																	
A l'unanimité																	
Pour : 7																	
Contre : 0																	
Abstention : 0																	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Le : 19/12/2019 Et Publication ou notification du :																	

01 06122019 – Réactualisation des tarifs de location de la salle polyvalente et de l'annexe culturelle (ancienne école)

M. le maire indique la nécessité d'actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente et de l'annexe culturelle (ancienne école).

Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1er janvier 2020 :

	Location de la salle polyvalente	Location de l'annexe culturelle (l'ancienne école)
Habitants de la commune	120 € pour 24h	25 € pour 24h
Habitants hors commune	160 € pour 24h	50 € pour 24h
Associations communales	gratuite	gratuite
Associations hors commune	140 € pour 24h	50 € pour 24h
Activités commerciales diverses	100 € la journée (12h) 50 € la demi-journée	Forfait journalier de 50 €
Journée supplémentaire de 24h	50 €	50 €

Un chèque de caution d'un montant de **1 000.00 €** sera versé au moment de la réservation.

Le locataire devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance responsabilité civile précisant les dates de location.

Où son exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- valide les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et de l'annexe culturelle (ancienne école) comme présentés ci-dessus,
- décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le **19/12/2019**

Le maire Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/12/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 19/12/2019
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 6 Décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2019.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent(s) : Mme BRACHET Marie-France, MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

02 06122019 – Projet d'aménagement du parc du château de La Rochebeaucourt

M. le maire présente le projet d'aménagement du parc du château de la Rochebeaucourt, dont M. Trévor LEGGETT est propriétaire.

M. le maire informe que M. Trévor LEGGETT accepterait de faire don du parc du château de la Rochebeaucourt au profit de la commune de COMBIERS, mais M. LEGGETT conserverait la propriété bâtie du château.

M. le maire présente un devis de bornage établi par M. ENNUYER Jean-Paul, géomètre-expert, pour un montant de 855.74 € HT soit 1026.88 € TTC.

Ce projet de bornage permettrait de définir les limites de chacune des parties.

M. le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet et sur l'acceptation du don à venir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le projet d'aménagement du parc du château de la Rochebeaucourt, ainsi que le projet de don par M. LEGGETT Trévor au profit de la commune, valide le devis de bornage, à la charge de la commune, établi par M. ENNUYER Jean-Paul, géomètre-expert, pour un montant de 855.74 € HT soit 1026.88 € TTC et autorise M. le maire à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/12/2019

Le maire Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/12/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 19/12/2019
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 6 Décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2019.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent(s) : Mme BRACHET Marie-France, MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

03 06122019 – Révision du loyer du logement de l'ancienne école au 1^{er} janvier 2020

M. le maire indique que le loyer du logement de l'ancienne école est révisé chaque année au 1^{er} janvier, selon l'indice de référence des loyers publié annuellement par l'Insee :

Montant actuel du loyer : 456.02 euros

M. le maire rappelle, que le conseil municipal depuis 2017, avait décidé de ne pas appliquer la révision du loyer du logement de l'ancienne école, maintenant ainsi le loyer à 456.02 €.

M. le maire rappelle que cette révision n'est pas obligatoire.

Il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

**-de ne pas appliquer la révision du loyer du logement de l'ancienne école,
- de maintenir le montant actuel du loyer du logement de l'ancienne école, soit 456.02 € pour l'année 2020.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2019

Le Maire Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/12/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019, le 6 Décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2019.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, JOSEPH Alain

Absent(s) : Mme BRACHET Marie-France, MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Le : 19/12/2019
 Et
 Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

04 06122019 – Délibération portant suppression du poste d'adjoint technique de deuxième classe

M. le maire rappelle aux membres du conseil que suite à la nomination en qualité de stagiaire de l'agent communal chargé de l'entretien des espaces verts, auparavant contractuel sur un poste d'adjoint technique, il convient à présent de supprimer l'ancien poste intitulé « adjoint technique territorial de deuxième classe » au 01/01/2020.

Le comité technique a été saisi au préalable,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 18 novembre 2019

Vu la délibération 03 12072019 en date du 12 juillet 2019 portant création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 16 heures hebdomadaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide :

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe, à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, au service technique, à compter du 1er janvier 2020.

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent chargé de l'entretien des espaces verts/de la voirie	Adjoint technique de deuxième classe	C	1	0	Temps non complet
Agent chargé de l'entretien des espaces verts/de la voirie	Adjoint technique territorial	C	0	1	Temps non complet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le **19/12/2019**

Le Maire Patrick ÉPAUD